

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 9 février 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 9 février, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 3 février.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 33 puis 34 à partir du point 3.

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 39 puis 40 à partir du point 3.

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M. HURLUS Jacques, Mme LORPHELIN Martine, à partir du point 3, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

Mme BOULENGER Delphine, procuration à Mme PLE Sandra,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. BOONAERT Jean-Philippe,
Mme DUHAYON Monique, procuration à M. FICHEUX Bruno,
Mme HIEL Anne, procuration à M. DELVALLE Jean,
M. LAPIERRE Julien, procuration à M. SÉRÉ Soarey,
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,

Absents :

Mme LORPHELIN Martine, jusqu'au point 3,
M. LORIDAN Bernard,
M. RAVET Pierre-Luc,

Secrétaire de séance :

M. BOONAERT Jean-Philippe.

Délibération n°2023D013 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention à la création – El Lucie Blondel sur la commune de Fleurbaix.

Le Vice-Président expose au Conseil,

Vu la délibération du 24 février 2022 actant la refonte du dispositif d'aide financière destinée aux PME en développement sur le territoire de la CCFL,

Vu l'accord du Conseil Régional en date du 19 mai 2022,

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par El Lucie Blondel, créée le 4 novembre 2022.

Cette société, dirigée par Madame Lucie Blondel, est spécialisée dans la coiffure et se situe 26B Place du Général de Gaulle à Fleurbaix.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaires	40 000.00€	50 000.00€	60 000.00€
Rémunération du dirigeant	0.00€	0.00€	18 000.00€
Charges sociales du dirigeant	0.00€	0.00€	7 920.00€
Capacité d'autofinancement	15 961.00€	23 271.00€	8 549.00€
Remboursement d'emprunt	4 223.00€	4 309.00€	4 397.00€
Capacité d'autofinancement Nette	11 738.00€	18 962.00€	4 152.00€

La demande de subvention de l'entreprise porte sur la création d'un salon de coiffure mixte sur la commune de Fleurbaix dans un local non prévu à cet effet (ancien magasin de meuble), en réhabilitant le lieu afin d'y apposer tout le matériel nécessaire à un salon de coiffure notamment bacs à shampooing et électricité aux normes, tout en modernisant l'expérience client :

	Montant HT
Dépose et remplacement d'un chauffe-eau – SARL DASSONVILLE – ETS LEGRAND	2 074.06€
Ré-alimentation des postes de travail - SARL DASSONVILLE – ETS LEGRAND	1 638.60€
Spots encastrables LED – LAMPESECOENERGIE SAS	80.00€
Enseigne et signalétique – Leclercq Publicité	3 915.74€
Sèche-cheveux, brosses, tondeuse, ciseaux, bigoudis, accessoires coiffure – PRO-DUO	4 569.39€
Etagère en bois, comptoir – Atelier Wood	916.67€
Miroirs - FORAM	1 199.72€
Travaux de plâtrerie - DELEBAT	1 650.00€
Rangements, meubles, robinetterie, patères – Leroy Merlin	696.50€
Sèche-linge, lave-linge – Electro dépôt	491.63€
Cafetière Espresso Philips – Electro dépôt	215.98€
Décoration - Kalico	177.67€
Ameublement colonne, porte, table et chaises - Ikea	134.17€
TOTAL	17 760.13€

L'aide de la CCFL a été fixée à 30 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle) plafonnée à 25 000€ d'investissements.

Avec un capital de 5 000€ et un prêt d'honneur d'un montant de 7 000€, nous ne sommes pas concernés par le plafond des fonds propres et quasi fonds propres. L'aide de la CCFL pourrait donc être au maximum de 5 328€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 5 328,04€ maximum à l'EI Lucie Blondel,
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et l'EI Lucie Blondel et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

